

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Conjoncture de l'emploi et Marché du travail

Numéro 116 — JANVIER 1989

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU TROISIÈME TRIMESTRE 1988

Les établissements de 50 salariés et plus, concernés par la déclaration mensuelle sur les mouvements de main-d'œuvre employaient au début du troisième trimestre 1988 environ 6.100.000 salariés.

Amélioration de la situation de l'emploi

Au cours du troisième trimestre 1988, les établissements de 50 salariés et plus ont procédé à 590.000 embauches et 630.000 débauchages, ce qui correspond en données brutes à une perte de 40.000 emplois. En données corrigées des variations saisonnières, la variation des effectifs est de $-0,1\%$ après une baisse de $0,4\%$ au deuxième trimestre et de $0,2\%$ au premier trimestre. Rappelons que l'évolution de l'emploi dans les grands établissements est structurellement moins favorable que dans les établissements moins importants. Pour l'ensemble des établissements des secteurs marchands non agricoles l'emploi augmente au troisième trimestre 1988 : $+0,3\%$ contre $+0,2\%$ au deuxième et $+0,4\%$ au premier trimestre.

L'amélioration dans les grands établissements est due à une diminution des sorties en données corrigées des variations saisonnières, notamment à la fin d'un contrat à durée déterminée.

La baisse des licenciements économiques est confirmée : ils représentaient $0,4\%$ des effectifs ce trimestre contre $0,6\%$ au troisième trimestre de l'année précédente; elle est surtout sensible dans l'industrie. Le nombre de démissions reste supérieur à celui de l'année précédente : $1,8\%$ contre $1,7\%$. Ces deux phénomènes traduisent une certaine détente sur le marché du travail.

La répartition des embauches par âge est très proche de celle observée au troisième trimestre 1987 ainsi que la proportion de salariés de 50 ans et plus compris dans les licenciements économiques.

La durée moyenne des contrats à durée déterminée est systématiquement faible au troisième trimestre. Elle s'établit à 2,1 mois, niveau identique à celui du troisième trimestre 1987.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

Chaque mois, les établissements du secteur industriel et commercial occupant au moins 50 salariés adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours de la période. A partir de 1976, le Service des Études et de la Statistique a entrepris l'exploitation de ces déclarations pour les établissements de 200 salariés ou plus; en 1981, le seuil en a été abaissé à 50 salariés. Depuis 1983, en collaboration avec l'INSEE, le traitement porte également sur les caractéristiques des salariés entrant ou sortant des établissements : âge, sexe, nature du contrat offert ou raison du départ.

Relèvent de cette déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant au secteur privé industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités locales, les principaux établissements publics (EDF-GDF, Charbonnages, SNCF) et les établissements relevant de la Défense nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 12.700.000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie (75%) que dans le tertiaire marchand (40%) et le bâtiment (37%). La couverture de cette source est donc partielle et il n'est pas possible d'extrapoler simplement les résultats présentés ici, à l'ensemble des établissements : des études antérieures ont en effet montré que le taux de rotation de la main-d'œuvre est plus élevé dans les établissements de taille moyenne ou petite, et les mesures récentes de politiques de l'emploi n'ont pas dû atténuer ce phénomène.

La présente exploitation est faite sur douze régions, dont l'Île-de-France; elle est représentative de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés.

MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE
Taux d'entrée et de sortie
Établissements de 50 salariés et plus
Troisième trimestre 1988
Données C.V.S.



